



CONSEIL SYNDICAL

Procès-verbal de la **deuxième réunion** du Conseil syndical du SPUQ **2009-2010**, tenue le vendredi 23 octobre 2009 à 12 h 30 en la salle V-3410 du pavillon Sainte-Catherine (209, rue Saint-Catherine Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil syndical 2009-2010 tenue le 25 septembre 2009
4. Informations
5. Gouvernance et Modernisation du réseau (Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec)
6. Réaménagement de la couverture d'assurance accident-maladie
6. Divers

Présences :

Faculté	Département	Nom	
Arts	École des visuels et méd.	Alexandre Castonguay Denis Rousseau	
	Danse École de design	Alessandro Colizzi Lyne Lefebvre Steve Vezeau	
	Études littéraires	Luc Bonenfant Samuel Archibald	
	Histoire de l'art Musique École supérieure de théâtre	Connie Isenberg-Grzeda Lucie Villeneuve	
	Communication	Comm. sociale et publique École des médias École de langues	Oumar Kane Carey Nelson
Science politique et droit		Science politique	Francis Dupuis-Déri Mark-David Mandel Nancy Thede
		Sciences juridiques	Léa-Laurence Fontaine Gaël Gidrol-Mistral
Sciences	Chimie Informatique	Livain Breau Omar Cherkaoui Jean Privat	
	Mathématiques	Matthieu Dufour René Ferland Christophe Hohlweg Claude Pichet Lucie Lamontagne	
	Sciences biologiques Sc. de la Terre et de l'atm.		
	Sciences de l'éducation	Didactique des langues Éduc. et form. spécialisées	Sophie Grossmann Julien Mercier
Éducation et pédagogie		Frédéric Fournier Martin Riopel	
Kinanthropologie			
Sc. de la gestion	Études urbaines et tour.	Éric Weiss-Altaner Boualem Kadri	
	Finance Management et techn.	Ramzi Ben Abdallah David Holford Majlinda Zhegu	

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Télécopieur : 514/987-3014 – Courriel : spuq@uqam.ca

	Marketing Organisation et ress. hum.	Raoul Graf Frédéric Gilbert Marie-Ève Lapalme Francisco Villanueva
	Sciences comptables	Nadia Smaili Guy Villeneuve
	Sc. économiques Stratégie, resp. sociale et environnementale	Yvon Fauvel Soumaya Ben Letaifa
Sc. humaines	Géographie Histoire Linguistique Philosophie Psychologie	Louis Allie Jean Lévesque Denis Foucambert
	Sciences des religions Sexologie	Claude Braun Maryvonne Merri Guy Ménard Julie Lavigne Hélène Manseau
	Sociologie École de travail social	Jean-François Fillion

Conseil exécutif

Comité exécutif	Présidente	Michèle Nevert
	1 ^{er} vice-président	Michel Laporte
	2 ^e vice-président	Rachel Chagnon
	3 ^e vice-président	Jean-Marie Lafortune
	Secrétaire	Marie-Cécile Guillot
	Trésorière	Mario Houde

Représentantes, représentants de faculté

Arts	
Communication	Mireille P. Tremblay
Science politique et droit	
Sciences	Daniel Chapdelaine
Sciences de l'éducation	
Sciences de la gestion	
Sciences humaines	Ève Paquette

Autres participantes, participants

Faculté	Département	Nom
Arts	Histoire de l'art	Louis Martin
Communication	École de langues	Heather Newell
Sciences de l'éducation	Éduc. et form. spécialisées Éducation et pédagogie	Paul Bélanger Lise Bessette Pascal Ndinga
Sc. humaines	Sexologie	Martin Blais
Conseiller FP-CSN	Alain Brouillard	

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du SPUQ, Michèle Nevert, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion du Conseil syndical.

Sur proposition de Luc Bonenfant, appuyée par Laurence-Léa Fontaine, Nancy Thede, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition d'Ève Paquette, appuyée par Jean-François Filion, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil syndical 2009-2010 tenue le 23 septembre 2009

Sur proposition de Luc Bonenfant, appuyée par Julie Lavigne, le procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil syndical du SPUQ 2009-2010, tenue le vendredi 23 septembre 2009, est adopté sans modification.

4. Informations

Modifications aux Statuts et règlements du SPUQ

Lors de la réunion statutaire de l'Assemblée générale (en avril ou mai 2010), les Statuts et règlements du SPUQ seront modifiés afin de permettre d'augmenter le nombre de membres au Comité exécutif.

TÉLUQ

En août 2009, à la demande de l'exécutif du Syndicat des professeures et professeurs de la TÉLUQ (SPPTU), une rencontre s'est tenue entre les comités exécutifs du SPUQ et du SPPTU à la fin de laquelle il avait été convenu que des membres du SPPTU viendraient faire une présentation de la TÉLUQ lors d'une réunion du Conseil syndical. Une invitation a donc été lancée au président du SPPTU (Jean-Yves Lescop) pour la réunion d'aujourd'hui, mais ce dernier a décliné l'offre et a informé le SPUQ que des membres du corps professoral de la TÉLUQ souhaitent la séparation de la TÉLUQ (de l'UQAM).

Rencontres avec les directrices, directeurs de département

Deux rencontres se sont tenues entre l'exécutif du SPUQ et les directrices, directeurs de département pour échanger de l'information sur certains dossiers, notamment sur le processus de facultarisation. La présidente du Syndicat suggère aux membres du Conseil syndical de susciter des discussions dans les assemblées départementales afin de faire un relevé des questions que souhaitent soulever les professeures, professeurs au sein du comité sur le statut des doyennes, doyens.

Évaluation en ligne des enseignements

Les évaluations en ligne des enseignements ont eu lieu au retour de la grève du SPUQ. Étant donné le faible taux de participation, ces évaluations n'ont aucune validité.

Un projet pilote est en cours; ainsi 69 cours sont évalués avec le format papier, pour les autres, l'évaluation se fera en ligne. Les résultats seront évalués par le BRI (Bureau de la recherche institutionnelle).

5. Gouvernance et Modernisation du réseau (Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec)

Gouvernance

La parole est donnée à la présidente du Syndicat, Michèle Nevert.

Une manifestation a été organisée le 1^{er} octobre 2009 par l'Association pour une solidarité étudiante (ASSÉ) à laquelle ont participé les professeures, professeurs.

De plus, la FQPPU souhaite faire publier à nouveau une déclaration signée par tous les syndicats et associations de professeures, professeurs. Par ailleurs, les exécutifs des syndicats de professeures, professeurs organiseraient une journée préparatoire à la tenue d'états généraux.

09CS589 DEMANDE DU SPUQ À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ (FQPPU)

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'importance des dossiers universitaires actuels (gouvernance, financement des universités, hausse des frais de scolarité, etc.);

ATTENDU la nécessité de mener des actions communes les plus larges possible afin d'accroître leur efficacité;

ATTENDU l'absence de représentation du corps professoral de l'Université de Montréal et de l'Université Laval au sein de la FQPPU;

ATTENDU l'augmentation de la capacité de l'influence politique de la FQPPU résultant de l'intégration des membres professoraux de ces deux universités;

IL EST RÉSOLU QUE LE SPUQ :

DEMANDE à la FQPPU de tout mettre en œuvre pour solliciter et favoriser la réintégration en son sein des syndicats de professeures, professeurs de l'Université de Montréal (SGPUM) et de l'Université Laval (SPUL).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09CS590 ASPECTS CENTRAUX ABORDÉS DANS LE CADRE DE LA TENUE D'ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la demande de retrait du projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités (projet déposé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en juin 2009);

ATTENDU la demande de tenue d'États généraux sur l'enseignement supérieur formulée par le SPUQ de concert avec les différents regroupements de syndicats de personnel universitaire (FQPPU, FNEEQ, FPPU, CPSU, CQSU-AFPC);

ATTENDU l'importance des dossiers universitaires actuels (gouvernance, financement des universités, hausse des frais de scolarité, etc.)

IL EST RÉSOLU QUE LE SPUQ :

RÉCLAME en lieu et place du projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités que ces États généraux, chargés de repenser le système des universités québécoises et leur développement, abordent notamment le mode de financement des universités, leur développement immobilier, la langue de travail et d'étude, le fonctionnement en collégialité, l'autonomie de la recherche, de la création et du développement académique, l'accessibilité ainsi que la question de l'université comme service public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec

La parole est donnée à la présidente du Syndicat, Michèle Nevert.

Tous les recteurs du réseau de l'Université du Québec, qui se sont réunis en août 2009, se sont entendus sur un nouveau fonctionnement du réseau UQ et ont rédigé un document qui présente une modernisation du réseau. Ce projet a été transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Michelle Courchesne.

Ce document a été présenté à la Commission des études de l'UQAM du 15 octobre 2009, et les professeures, professeurs membres de la Commission des études ont demandé à la direction de l'UQAM de mettre sur pied une consultation de la communauté uqamienne.

Le projet de modification de la Loi sur l'UQ est indissociable du projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités. En fait, la loi actuelle de l'UQ doit être amendée pour permettre l'application du projet de loi n° 38. Pour comprendre les enjeux, il importe de lire ce projet de modification de la Loi sur l'UQ à la lumière du mémoire sur le projet de loi n° 38 déposé à la Commission de l'éducation par la CRÉPUQ (le document a été inséré dans le dossier de la réunion).

Certaines modifications sont souhaitables telles une plus grande autonomie financière, académique et administrative des constituantes de l'UQ. Cependant, en examinant certaines propositions contenues dans le mémoire de la CRÉPUQ, on peut remarquer que les recteurs veulent profiter de l'adoption de la loi n° 38 pour accroître leurs pouvoirs et que la modification de la Loi sur l'UQ leur sert de levier pour atteindre cet objectif.

La présidente expose quelques faits saillants. Bien que les recteurs demandent à la ministre que l'application de la loi n° 38 respecte la tradition spécifique de chaque université, ils acceptent d'emblée le principe que les conseils d'administration soient composés en majorité de membres externes.

Par ailleurs, les recteurs endossent sans réserve les conclusions du rapport Toulouse (Rapport de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques) qui a fait l'objet de sévères critiques par le monde universitaire et notamment par le SPUQ.

Le projet de modification de la Loi sur l'UQ peut être interprété comme un pas vers l'autonomie complète de l'UQAM. En effet, ce « réseau d'universités » ne gèrerait à peu près que les régimes de retraite et d'assurances collectives ainsi que les programmes interuniversitaires. En fait, il n'est fondé sur aucune mission, notamment l'accessibilité universelle et la notion d'université publique, qui étaient pourtant le fondement original de l'UQ. Par contre, le projet confirme l'intention des recteurs de concentrer entre leurs mains tout le pouvoir qui reste, puisque le Conseil de l'Université qu'ils proposent ne comprendrait aucun membre de la communauté universitaire (professeures, professeurs et étudiantes, étudiants, notamment).

**PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC :
POSITION DU SPUQ**

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec approuvé à l'unanimité par les chefs d'établissement et la présidente de l'UQ le 19 août 2009, transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 3 septembre 2009 et soumis à la consultation de la communauté uqamienne à la demande de la Commission des études;

ATTENDU que la période accordée à cette consultation est trop courte pour permettre aux unités de base de se prononcer de manière éclairée;

ATTENDU que ce projet prend pour acquis des articles du projet de loi n° 38 sur la gouvernance universitaire qui font l'objet d'une contestation du milieu universitaire;

ATTENDU la demande d'États généraux sur l'enseignement supérieur, formulée, entre autres, par la FQPPU et par le SPUQ, traitant notamment de l'importance de l'université comme service public;

IL EST RÉSOLU QUE LE SPUQ :

DÉPLORE l'absence de consultation de la communauté avant le dépôt du projet auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

DEMANDE que l'administration de l'UQAM prolonge la période de consultation sur le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec afin que toutes les unités aient le temps de se prononcer de manière éclairée;

AFFIRME l'importance pour le Québec de l'existence d'un réseau d'universités publiques opposé à la concurrence néfaste entre les universités, et sa volonté que l'UQAM appartienne à ce réseau;

APPUIE le principe de transformation de l'UQ, université publique en réseau, en un réseau d'universités publiques au sein duquel chaque constituante est assurée d'une totale autonomie financière, administrative et académique;

RÉCLAME pour l'avenir de l'UQAM et d'un réseau d'universités publiques :

- qu'une éventuelle « Assemblée de l'Université » chargée de remplacer l'Assemblée des gouverneurs comprenne au moins trois représentants du corps professoral et deux étudiantes, étudiants nommés par le gouvernement à la suite d'une consultation effectuée à l'interne;
- que la nomination du recteur, de la rectrice de l'UQAM et de chacune des constituantes continue de relever du MELS sur recommandation des Conseils d'administration respectifs à la suite d'une consultation menée au sein de chaque communauté;
- que l'UQAM et les constituantes d'un réseau d'universités publiques se dotent d'une gouvernance fondée sur la collégialité se traduisant par des Conseils d'administration composés par une majorité de membres internes incluant une représentation professorale significative;

RÉCLAME que la place, le développement et l'organisation d'un réseau d'universités publiques soient débattus dans le cadre d'États généraux sur l'enseignement supérieur.

AMENDEMENT

Il est proposé par Luc Bonenfant, appuyé par Laurence-Léa Fontaine, de biffer le 2^e « DEMANDE » et de le remplacer par « EXIGE ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AMENDEMENT

Il est proposé par Lucie Lamontagne, appuyé par Éric Weiss-Altaner, de supprimer le mot « public » dans tous les éléments de la résolution. Le vote est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ

AMENDEMENT À L'AMIABLE

Il est proposé de remplacer le mot « gouvernance » par « fonctionnement » (3^e tiret).

AMENDEMENT

Il est proposé par Laurence-Léa Fontaine, appuyé par Luc Bonenfant, d'ajouter un élément qui se lirait comme suit :

« REJETTE tout projet de modification de la Loi sur l'UQ qui inclurait des articles du projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

09CS591 PROJET DE MODERNISATION DU RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC : POSITION DU SPUQ

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le Projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec approuvé à l'unanimité par les chefs d'établissement et la présidente de l'UQ le 19 août 2009, transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport le 3 septembre 2009 et soumis à la consultation de la communauté uqamienne à la demande de la Commission des études;

ATTENDU que la période accordée à cette consultation est trop courte pour permettre aux unités de base de se prononcer de manière éclairée;

ATTENDU que ce projet prend pour acquis des articles du projet de loi n° 38 sur la gouvernance universitaire qui font l'objet d'une contestation du milieu universitaire;

ATTENDU la demande d'États généraux sur l'enseignement supérieur, formulée, entre autres, par la FQPPU et par le SPUQ, traitant notamment de l'importance de l'université comme service public;

IL EST RÉSOLU QUE LE SPUQ :

DÉPLORE l'absence de consultation de la communauté avant le dépôt du projet auprès de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

EXIGE que l'administration de l'UQAM prolonge la période de consultation sur le projet de modernisation de la Loi sur l'Université du Québec afin que toutes les unités aient le temps de se prononcer de manière éclairée;

AFFIRME l'importance pour le Québec de l'existence d'un réseau d'universités publiques opposé à la concurrence néfaste entre les universités, et sa volonté que l'UQAM appartienne à ce réseau;

REJETTE tout projet de modification de la Loi sur l'UQ qui inclurait des articles du projet de loi n° 38 sur la gouvernance des universités;

APPUIE le principe de transformation de l'UQ, université publique en réseau, en un réseau d'universités publiques au sein duquel chaque constituante est assurée d'une totale autonomie financière, administrative et académique;

RÉCLAME pour l'avenir de l'UQAM et d'un réseau d'universités publiques :

- qu'une éventuelle « Assemblée de l'Université » chargée de remplacer l'Assemblée des gouverneurs comprenne au moins trois représentants du corps professoral et deux étudiantes, étudiants nommés par le gouvernement à la suite d'une consultation effectuée à l'interne;
- que la nomination du recteur, de la rectrice de l'UQAM et de chacune des constituantes continue de relever du MELS sur recommandation des Conseils d'administration respectifs à la suite d'une consultation menée au sein de chaque communauté;
- que l'UQAM et les constituantes d'un réseau d'universités publiques se dotent d'un fonctionnement fondé sur la collégialité se traduisant par des Conseils d'administration composés par une majorité de membres internes incluant une représentation professorale significative;

RÉCLAME que la place, le développement et l'organisation d'un réseau d'universités publiques soient débattus dans le cadre d'États généraux sur l'enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Réaménagement de la couverture d'assurance accident-maladie

Toutes les employées, tous les employés des constituantes de l'UQ ont en commun le régime de retraite ainsi que le régime des assurances collectives (à l'exception des personnes chargées de cours). Les mêmes clauses sont donc dans toutes les conventions collectives du réseau; ainsi, si on veut apporter des modifications, on ne négocie pas avec l'UQAM mais avec le réseau UQ.

Tous les syndicats de l'UQ ont un lieu de discussion qui s'appelle le CIRRAC (Cartel intersyndical des régimes de retraite et des assurances collectives). Le CIRRAC se réunit quatre-cinq fois par année et compte 26 syndicats.

Normalement, les syndicats s'entendent sur des propositions à faire, lesquelles sont amenées à la Table réseau de négociation; cette Table réseau de négociation est formée d'une partie syndicale (des personnes qui représentent les 26 syndicats) et d'une partie patronale (des personnes qui représentent l'UQ). Depuis 2005, Marc Chabot (professeur au département des sciences comptables) est le porte-parole à la Table réseau de négociation.

Au début de l'année 2008, le SEUQAM a fait une demande à l'effet d'étudier la possibilité d'augmenter les maximums remboursés de la couverture d'accident-maladie. Ainsi, un comité, qu'on a appelé comité aviseur, a été chargé de faire des propositions; le scénario qui allait être proposé devait être à coût nul.

Chaque syndicat doit se prononcer sur cette proposition de modifications et envoie sa réponse au CIRRAC qui compile les résultats. La consultation s'est tenue pendant notre grève et nous avons demandé une prolongation.

Il faut savoir que le SEUQAM a voté contre.

Claude Pichet, professeur au département de mathématiques et qui a fait partie du comité aviseur chargé de faire des propositions, présente le document intitulé « Assurances collectives réseau, Réaménagement de la couverture d'accident-maladie, Résumé du rapport du comité aviseur, février 2009 » (le document a été envoyé à l'ensemble du corps professoral).

Le scénario suggéré propose une diminution du pourcentage remboursé et un réaménagement du montant admissible (augmentation dans certains cas, combinaison avec d'autres champs de médecine, etc.)

09CS592 RÉAMÉNAGEMENT DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE : POSITION DU SPUQ

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la proposition de réaménagement de la couverture d'assurance accident-maladie déposée en février 2009;

ATTENDU l'absence de consultation élargie préalablement à la proposition de réaménagement;

ATTENDU des demandes spécifiques de membres du SPUQ;

IL EST RÉSOLU QUE LE SPUQ :

REJETTE la proposition de réaménagement de la couverture d'assurance accident-maladie;

DEMANDE au CIRAC (Cartel intersyndical du régime de retraite et des assurances collectives) d'entreprendre un examen des besoins actuels des membres afin d'évaluer s'ils correspondent à la couverture en vigueur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(1 vote contre)

7. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 14 heures 45.

La présidente,

La secrétaire,

Michèle Nevert

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (Conseil syndical du SPUQ du vendredi 23 octobre 2009)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la 1^{re} réunion du Conseil syndical du SPUQ 2009-2010 tenue le vendredi 25 septembre 2009
3. UQAM, « Modernisation du réseau et modification de la Loi de l'Université du Québec et statut de l'UQAM »
4. SPUQ, projet de résolution : Projet de modernisation du réseau de l'Université du Québec : Position du SPUQ
5. CRÉPUQ, Mémoire présenté par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) à la Commission de l'éducation (dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 38)
6. CRÉPUQ, Sommaire du mémoire présenté par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) à la Commission de l'éducation (dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 38)
7. FQPPU, projet de déclaration commune à propos du projet de loi n° 38
8. SPUQ, projet de résolution : Aspects centraux abordés dans le cadre de la tenue d'états généraux sur l'enseignement supérieur
9. Conseil exécutif du SPUQ, présentation du projet de modernisation de la Loi sur l'UQ (document préparé par Delphine Odier-Guedj, membre du Conseil exécutif)
10. SPUQ, projet de résolution : Demande du SPUQ à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
11. UQ, Réaménagement de la couverture d'assurance accident-maladie (résumé du rapport du Comité aviseur, février 2009)
12. SPUQ, projet de résolution : Réaménagement de la couverture d'assurance accident-maladie : position du SPUQ